



065758/EU XXIV.GP
Eingelangt am 30/11/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12 octobre 2011 (17.10)
(OR. en)

**11140/11
ADD 1**

PV/CONS	36
SOC	461
SAN	121
CONSOM	94

ADDENDUM au PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet : **3095^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ et CONSUMMATEURS), tenue à Luxembourg**
le 6 juin 2011

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

	Page
Liste des POINTS "A" (doc. 10895/11 PTS A 53)	
Point 5: Règlement du Conseil modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun	3
ORDRE DU JOUR (doc. 10720/1/11 REV 1 OJ CONS 35 SOC 444 SAN 112 CONSOM 86)	
Point 3: Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être: résultats et action future.....	3
Point 4: L'innovation dans le secteur des dispositifs médicaux.....	3
Point 5: Vaccination infantile: succès et difficultés de la vaccination des enfants en Europe et pistes pour l'avenir.....	4
Point 6: Vers des systèmes de santé modernes, capables de s'adapter aux besoins et durables	4

◦◦◦

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

(Conformément à l'article 8, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil)

POINTS "A"

5. **Proposition de règlement du Conseil modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun**
- Adoption
 - doc. 10339/11 TDC 4
 - + COR 1 (lv)

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 31 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

DÉBATS PUBLICS

(Conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

3. **Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être: résultats et action future**

- Adoption de conclusions du Conseil
 - doc. 10384/11 SAN 99
 - + COR 1 REV 1
 - + **COR 2 (pt)**
 - + REV 1 (hu)
 - + REV 1 COR 1 (hu)

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 10384/11 + COR 1 REV 1 + COR 2 (pt) + REV 1 (hu) + REV 1 COR 1 (hu). Le Conseil a en outre décidé de faire publier ces conclusions au *Journal officiel de l'Union européenne*.

4. **L'innovation dans le secteur des dispositifs médicaux**

- Adoption de conclusions du Conseil
 - doc. 10391/11 MI 270 SAN 103 COMPET 197 RECH 121 ECO 67 ENT 119
 - IND 68
 - + REV 1 (hu)
 - + **REV 2 (es)**

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 10391/11. Le Conseil a en outre décidé de faire publier ces conclusions au *Journal officiel de l'Union européenne*.

5. **Vaccination infantile: succès et difficultés de la vaccination des enfants en Europe et pistes pour l'avenir**

- Adoption de conclusions du Conseil
- Échange de vues
 - doc. 10390/11 SAN 102
 - + COR 1 REV 1
 - + ***COR 1 REV 2 (et)***
 - + REV 1 (hu)
 - + REV 1 COR 1 (hu)
 - 10386/11 SAN 100
 - + ***COR 1 (et)***
 - + REV 1 (hu)

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 10390/11. Le Conseil a en outre décidé de faire publier ces conclusions au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Sur la base d'un questionnaire élaboré par la présidence (doc. 10386/11), les ministres ont procédé à un échange de vues sur la réémergence de la rougeole dans l'Union européenne.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation face à la persistance de l'épidémie de rougeole dans l'UE et ont reconnu que la vaccination était le moyen le meilleur et le plus efficace pour lutter contre cette maladie, ainsi que d'autres maladies infectieuses. Certains d'entre eux ont également souligné la nécessité d'organiser des campagnes de rattrapage vaccinal destinées aux jeunes adultes et aux adolescents qui n'ont pas été vaccinés pendant leur enfance. Les ministres ont estimé que des campagnes d'information pourraient contribuer à renforcer la confiance du public dans la vaccination et à améliorer la couverture de la vaccination contre la rougeole. Ces mesures pourraient être complétées au niveau de l'UE par un échange d'expériences et de bonnes pratiques.

6. **Vers des systèmes de santé modernes, capables de s'adapter aux besoins et durables**

- Adoption de conclusions du Conseil
- Échange de vues
 - doc. 10392/11 SAN 104
 - + COR 1 REV 1
 - + REV 1 (hu)
 - + REV 1 COR 1 (hu)
 - 10387/11 SAN 101

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 10392/11. Le Conseil a en outre décidé de faire publier ces conclusions au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Sur la base d'un questionnaire élaboré par la présidence (doc. 10387/11), les ministres ont procédé à un échange de vues sur la viabilité des systèmes de santé dans une période où les ressources sont limitées.

Les ministres ont estimé que la santé constitue une importante condition préalable pour une économie prospère et qu'elle devait par conséquent être considérée comme un investissement plutôt qu'une simple dépense. Ils ont également estimé qu'en dépit de la limitation des ressources, un accès équitable à des services de santé de qualité devait être maintenu. Les mesures qui ont été prises ou qui sont actuellement envisagées dans les États membres pour atteindre cet objectif comprennent notamment la réglementation du secteur des produits pharmaceutiques, les incitations à l'achat de médicaments génériques, les prescriptions médicales en ligne et la prévention. Les ministres ont conclu que le processus de réflexion à l'échelle de l'UE, initié par ces conclusions, pourrait aider les États membres à relever les défis que posent les systèmes de santé nationaux, en servant de base pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Plusieurs ministres ont estimé que le groupe "Santé publique" au niveau des hauts fonctionnaires constituait l'enceinte appropriée pour cet échange.

En ce qui concerne le processus de réflexion engagé en vue de recenser des moyens efficaces d'investir dans la santé, de façon à mettre en œuvre des systèmes de santé modernes, capables de s'adapter aux besoins et durables, la présidence a conclu à l'issue du débat que la réflexion devrait se poursuivre dans le cadre du groupe "Santé publique" au niveau des hauts fonctionnaires.
